

Rapport Social d'Agricovert SCES sur l'activité 2022

Agricovert est une coopérative inscrivant son projet dans l'économie sociale et solidaire, elle mène ses activités au bénéfice de ses coopérateurs ainsi que de la communauté locale où elle opère. Les surplus financiers dégagés ne servent pas à rémunérer des investisseurs, mais à soutenir les parties prenantes (producteurs, consommateurs, travailleurs) dans le développement de l'agriculture biologique, paysanne, locale, sobre en énergie, respectueuse des sols et de la biodiversité. Dans cette optique, elle a aussi décidé d'inclure dans son projet la création d'emplois, en particulier pour des personnes éloignées du marché du travail.

Organisation pour réaliser la finalité sociale :

Les dépenses sont d'une part strictement effectuées dans le but de développer les activités économiques de la coopérative, c'est-à-dire la vente de produits issus de nos producteurs et des artisans partenaires, par les canaux de distribution en place : Points de dépôt (paniers de légumes et offre complémentaire limitée), achats entre producteurs et 2 Comptoirs (gamme complète), à Gembloux et Court-Saint-Etienne.

Nos produits sont issus en priorité de nos agriculteurs - coopérateurs (34), ensuite des agriculteurs et artisans locaux pratiquant la même logique écologique et agricole que nos producteurs. En dernier recours, nous nous fournissons alors auprès du grossiste bio Interbio (Sombreffe).

La coopérative a également un rôle de formation, d'information et de plaidoyer vers l'extérieur. Des événements ont eu lieu sur les 2 points de vente pour informer le grand public de nos missions. Dans un contexte commercial plus difficile, les actions communes et le plaidoyer au sein du collectif 5C permettent de relayer les difficultés du secteur. La coopérative est également devenue membre de la Fédération d'Economie sociale SAW-B en juin 2022.

Agricovert s'organise en interne de manière démocratique. A cette fin, les animations des groupes de travail fonctionnent le plus possible sur base des principes de la sociocratie (parole partagée et égale, décisions prises au consensus ou au consentement, dynamique coordonnée des pôles). Ces groupes ont pour mission de faire remonter des propositions vers le C.A. C'est aussi la pratique en équipe permanente ou en équipe de coordination.

En 2022, les pôles de consommateurs et de producteurs se sont réunis avec régularité (5 réunions Conso, 11 des Producteurs). Cela reste des lieux privilégiés de prise de décisions, de mise en place de groupes de travail, de débats ou indirectement de formation.

L'Organe d'administration est composé de producteurs et de consommateurs à parité (5 producteurs - 5 consom'acteurs), ce qui reflète le souhait d'Agricovert de maintenir la solidarité entre les deux pôles.

Les administrateurs ont exercé leur mandat à titre gratuit.

Evolution de l'emploi

La coopérative consacre des moyens à la création d'emplois et à l'accompagnement socio-professionnel.

Elle comptait 8 salariés au 31/12/2022, dont 5 en magasin et/ou administration et 3 en logistique. Une personne était en congé maladie de longue durée (employée) et suit un parcours de réintégration, une personne était en maladie et handicapée, et a quitté l'entreprise en juillet. Une personne a été engagée comme Responsable logistique mais n'a pas pu poursuivre la collaboration (fin CDD en octobre) pour des raisons personnelles. Un collaborateur a également été formé au contexte de première urgence (incendie et soins). Agricover termine 2022 avec 7 emplois temps plein (6 CDI, 1CDD), et 1 temps partiel (CDI-79%).

2 art.60 ont été accueillis en moyenne dans la structure tout au long de l'année (collaboration avec le CPAS). 1 a été engagée début décembre (CDD).

La boulangerie prend part de façon conséquente à l'intégration de personnes fragilisées par le handicap ou un parcours social de transition (stages ou conventions avec des institutions).

6 indépendants (3 en coordination/administration/compta, 2 en soutien du magasin, 1 boucher = 3 ETP en moyenne), ainsi que des intérimaires (magasin) ont collaboré également de façon régulière à l'activité.

Indirectement, Agricover a maintenu et/ou développé l'emploi dans les fermes coopératrices grâce aux volumes de commandes réalisés dans l'année (environ 1Mos €)

Les travailleurs de la coopérative ont été invités à participer à l'Assemblée ordinaire et les modalités d'accès à la qualité d'associé leur ont été présentées.